

**LETTRE DATÉE DU 1^{er} OCTOBRE 2003 ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE
REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE, TRANSMETTANT LE
TEXTE DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION
PLÉNIÈRE DU RÉGIME DE CONTRÔLE DE LA TECHNOLOGIE DES
MISSILES QUI S'EST TENUE À BUENOS AIRES (ARGENTINE)
DU 19 AU 26 SEPTEMBRE 2003**

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente le texte du communiqué de presse de la dix-huitième réunion plénière du Régime de contrôle de la technologie des missiles qui s'est tenue à Buenos Aires du 19 au 26 septembre 2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire publier la présente, avec son annexe, en tant que document officiel de la Conférence du désarmement et de la faire distribuer à l'ensemble des États membres de la Conférence ainsi qu'aux États membres qui participent aux travaux de la Conférence sans en être membres.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent

(Signé) Alfredo V. Chiaradia

Annexe

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION PLÉNIÈRE
DU RÉGIME DE CONTRÔLE DE LA TECHNOLOGIE DES MISSILES
QUI S'EST TENUE À BUENOS AIRES DU 19 AU 26 SEPTEMBRE 2003**

Le Régime de contrôle de la technologie des missiles a tenu sa dix-huitième réunion plénière à Buenos Aires du 19 au 26 septembre 2003, afin de procéder à l'examen de ses activités et de renforcer les efforts visant à empêcher la prolifération des missiles.

La réunion, qui marquait le début de la présidence argentine, a été officiellement ouverte par l'Ambassadeur Jorge E. Taiana, Secrétaire aux relations extérieures de l'Argentine. L'Ambassadeur Carlos Sersale di Cerisano a été élu comme nouveau Président.

La plénière s'est félicitée des efforts et de l'excellent travail effectué par le Président sortant, l'Ambassadeur Mariusz Handzlik.

Le Régime de contrôle de la technologie des missiles a été créé en 1987 pour contrôler les exportations de missiles pouvant servir de vecteurs aux armes de destruction massive ainsi que le matériel et la technologie y relatifs. Le Régime, auquel 33 pays* sont parties, est un accord international important qui traite de la non-prolifération de la technologie des missiles et dont les membres contribuent, par leurs efforts coordonnés, à réduire les menaces pesant à l'échelle mondiale.

Les partenaires du Régime de contrôle de la technologie des missiles ont réaffirmé leur attachement au contrôle des exportations afin d'empêcher la prolifération des systèmes de vecteurs d'armes de destruction massive. Ils ont reconnu que ce risque demeurerait une source de préoccupation majeure quant à la sécurité régionale et mondiale. Au cours de la réunion plénière, ils ont examiné de manière approfondie les nouvelles mesures qualitatives qui permettraient de faire face aux nouvelles menaces de prolifération. Les mesures visant à établir la confiance et la sécurité ont également été abordées.

Les contrôles des exportations, la mise en œuvre et le respect rigoureux des obligations, ainsi que le renforcement et l'actualisation de ces contrôles pour prendre en compte les avancées technologiques dans un environnement de sécurité en pleine évolution ont été considérés comme des mesures prioritaires importantes à prendre pour faire face aux menaces.

Compte tenu des préoccupations de plus en plus vives que suscite la poursuite de la prolifération des armes de destruction massive et de leur système de vecteurs et du fait que non seulement les États, mais également des groupes terroristes et des individus, peuvent se procurer de telles armes, les pays partenaires du Régime de contrôle de la technologie des missiles ont

* Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

souligné la nécessité de donner l'impulsion nécessaire aux mesures de lutte contre le terrorisme. Le Régime de contrôle de la technologie des missiles continuera de contribuer à la lutte contre le terrorisme en limitant le risque que les articles contrôlés et les technologies correspondantes tombent entre les mains de groupes terroristes et d'individus et appelle tous les États à prendre des mesures similaires.

Afin de continuer à donner la priorité aux questions de contrôle des exportations, les partenaires ont décidé d'intégrer en tant que prescriptions nationales des clauses très générales dans les directives du Régime. Ceci constituera une base juridique pour contrôler les exportations d'articles qui ne figurent pas sur une liste de contrôle, mais qui sont destinés à des programmes relatifs aux missiles.

Les partenaires ont convenu de prendre des mesures afin d'élaborer des procédures nationales pour soumettre les transferts de technologies incorporelles à des contrôles à l'exportation conformément à leur législation nationale.

La présidence argentine a été chargée d'établir un certain nombre de contacts avec des non-partenaires afin d'encourager l'adhésion volontaire aux directives du Régime ainsi que pour les sensibiliser davantage aux risques de prolifération des missiles. La présidence organisera des ateliers et des séminaires axés sur les contrôles des exportations, sur la législation à cet égard, sur les transferts et sur l'exécution des obligations.

Les partenaires ont noté avec satisfaction que plusieurs États non membres étaient prêts à intégrer les directives du Régime de contrôle de la technologie des missiles dans leurs régimes nationaux de contrôle des exportations. Ils ont également appelé les autres États qui mettent au point des technologies relatives aux missiles de poursuivre à faire de même. Ils ont aussi exprimé le souhait de coopérer davantage avec ces États.

Suite à la candidature de plusieurs États, la question de l'accession au Régime a été examinée avec attention.

Enfin, la réunion plénière s'est réjouie de l'offre faite par la République de Corée d'accueillir la prochaine réunion plénière à l'automne 2004 ainsi que d'assumer la présidence du Régime de contrôle de la technologie des missiles l'année suivante.

De plus amples informations sur le Régime de contrôle de la technologie des missiles et ses directives sont disponibles sur le site Web www.mtcr.info.

29 septembre 2003
